

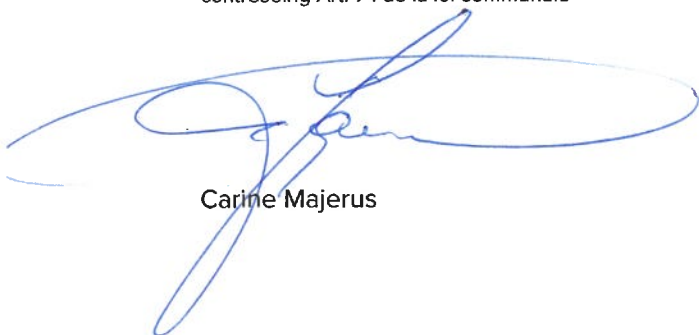
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Op Fooscht afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant Détection de la bactérie Xylella fastidiosa. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Op Fooscht
Début :	vendredi, 23 octobre 2026 à 08:00
Fin :	dimanche, 31 janvier 2027 à 17:00
Motif :	Détection de la bactérie Xylella fastidiosa
Règlement :	GRE-127-2026

Grevenmacher, le 23 octobre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

A large, stylized blue ink signature of Carine Majerus, featuring a prominent loop and a long horizontal stroke.

Carine Majerus

La bourgmestre,

A blue ink signature of Monique Hermes, written in a cursive style with a large initial 'M'.

Monique Hermes